

# 07

## - RAPPORT -

### **OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES ESPACES VERTS ET LES SERRES MUNICIPALES, ACQUISITION DE MOBILIER DE JARDIN, ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX - PROGRAMME 2009**

Il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation de plusieurs espaces verts et de terrains multisports, et de gros entretien dans les serres municipales et sur les rives des cours d'eau.

Le détail des opérations est le suivant :

- rénovation du square Gustave Kahn	25 000 €
- réalisation d'un cheminement dans le parc Gloucester	12 000 €
- rénovation des équipements multisports	30 000 €
- rénovation des serres	25 000 €
- confortement et mise en valeur des cours d'eau	42 000 €

Par ailleurs, cette année, un effort particulier sera réalisé pour renouveler et enrichir les aires de jeux, acquérir divers mobiliers urbains et de jardin (bancs, corbeilles) et pour améliorer l'outil de travail du centre horticole (automatisation de certaines tâches en vue d'accroître la productivité) :

- équipement des aires de jeux (soit une augmentation de 40 000 € par rapport à 2008)	150 000 €
- acquisition de mobilier de jardin (soit une augmentation de 40 000 € par rapport à 2008)	100 000 €
- Centre Horticole : remplacement des bâches par une serre tunnel et remplacement du ban de semis automatique	140 000 €

Le coût total de ces opérations est estimé à 524 000,00 euros TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces projets dont le financement est prévu au programme d'investissement 2009 et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures de consultation menées conformément aux dispositions du code des marchés publics.

D'où la motion suivante :

- MOTION -

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES ESPACES VERTS ET LES  
SERRES MUNICIPALES, ACQUISITION DE MOBILIER DE JARDIN,  
ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX  
PROGRAMME 2009**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues ;

**VU** la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

**VU** le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 33 et 57 à 59,

**VU** l'inscription au programme d'investissement 2009 de l'opération intitulée,

« Travaux de rénovation dans les espaces verts et les serres municipales,  
acquisition de mobilier de jardin et entretien des aires de jeux »,

**VU** également la nécessité de procéder au remplacement des bâches de cultures  
par un tunnel ainsi que le remplacement du ban de semis automatique au Centre  
Horticole,

**DECIDE** de réaliser les travaux et d'acquérir les fournitures pour un coût total  
estimé à 524 000,00 euros TTC dont le financement est assuré au programme  
d'investissement 2009 et de recourir, pour ce faire, à une consultation menée  
conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, de préparer,  
d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir  
adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marché public par voie d'appel  
d'offres ouvert en vue de l'équipement des aires de jeux et mobiliers de jardin et  
par voie de procédure adaptée pour les travaux de rénovation dans les espaces  
verts,

**RENVOIE** à la Commission d'appel d'offres seule compétente, le soin de désigner  
les attributaires des marchés correspondants,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux et ces achats de fournitures, notamment les marchés correspondants après attribution par la commission d'appel d'offres, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995, et dans les limites des crédits alloués,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Marielle OLESINSKI